REPUBLIQUE DU DAHOMEY

-:-:-

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

-:-:-

DECRET N°75-19 du 24 Janvier 1975

portant nomination des Gouverneurs de la République du Dahomey auprès de la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement de l'Association Internationale pour le Développement et du Fonds Monétaire International.-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Proclamation du 26 Octobre 1972 ;

VU la Loi n° 62-41 du 31 Décembre 1962, autorisant l'adhésion de la République du Dahomey au Fonds Monétaire International, à la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement et l'Association Internationale pour le Développement ;

VU le Décret n° 74-277 du 21 Octobre 1974, portant formation du Gouvernement ,

VU le Décret n° 74-289 du 4 Novembre 1974, déterminant les Services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des Membres du Gouvernement ;

LE CONSEIL DES MINISTRES ENTENDU,

D E C R E T E :

ARTICLE 1er.- Sont et demeurent abrogées les dispositions du décret n° 73-279 du 3 Septembre 1973, portant nomination des Gouverneurs de la République du Dahomey auprès de la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement, de l'Association Internationale pour le Développement et le Fonds Monétaire International.

ARTICLE 2.- Est nommé Gouverneur auprès de la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement et auprès de l'Association Internationale pour le Développement :

- Capitaine Augustin HONVOH, Ministre Délégué auppès du Président de la République, Chargé du Plan, de la Statistique et de la Coordination des Aides Extérieures.

.../...

ARTICLE 3.- Est nommé Gouverneur auprès du Fonds Monétaire International

- Intendant Militaire de 3ème Classe Isidore AMOUSSOU, Ministre des Finances.

ARTICLE 4.- Le présent décret sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 24 Janvier 1975

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Lieutenant-Colonel Mathieu KEREKOU

Le Ministre des Finances,

Intendant Militaire de 3è classe
Isidore AMOUSSOU

AMPLIATIONS :

PR 8 - CS 6 - SGG 6 - MF 6 - MICT 2 - Ministères 14 - SPD 2 IAA-DCCT 2
BCEAO 1 - BIRD-AID-FM-BDD 7 - Gde.Chanc. 1 - JORD 1 - IGF-CNI-Gde Ch. 3
DGTCP-DGF-DGP-DGSTat. 4 - IGF 2 - CNR 4